

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Formule moleculaire Mo O3
- · Formule de structure: Mo O3
- · Nom du produit: trioxyde de molybdène
- · **FDS n°:** CH0372
- · No CAS: 1313-27-5
- · Numéro CE:

215-204-7

· Numéro index:

042-001-00-9

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Étape du cycle de vie

IS Utilisation sur sites industriels

F Formulation ou remballage

· Secteur d'utilisation

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU24 Recherche et développement scientifiques

· Catégorie du produit

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC40 Agents d'extraction

Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

CARLO ERBA REAGENTS

Chaussée du Vexin

Parc d'Affaires des Portes - BP616

27106 VAL DE REUIL Cedex

Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00 Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20

· Contact:

Q.A / Normative

email: MSDS CER-SDS@cer.dgroup.it

(suite page 2)



Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 1)

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EU Tel: 112

Centre Antipoisons (Belgique)

(+32) 070 245 245 Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS07

GHS08

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 3)



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 2)

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de

protection du visage.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une P304+P340

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

CAS: 1313-27-5 Molybdenum trioxide

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 215-204-7

· Numéro index: 042-001-00-9

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: évacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

- · Après ingestion: Si des troubles persistent, consulter un médecin.
- · Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Renseignements généraux:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/ NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Fumées avec oxydes metalliques.



Page : 4/11

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 3)

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire au minimum tout contact direct, oculaire et pour éviter toute inhalation.

Veiller à une aération suffisante.

- Renseignments généraux: Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Tenir les récipients non utilisés hermétiquement fermés.

· Prévention des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR



Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 4)

Page: 5/11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
CAS: 1313-27-5 Molybdenum trioxide

VLEP (France) Valeur momentanée: 10 mg/m³

Valeur à long terme: 5 mg/m³

en Mo

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,5 mg/m³ fraction alvéolaire, en Mo

· DNEL

DIVLL		
Inhalation DN	NEL (Travailleurs effets aigüs)	150 mg/m3 (daphnies)
		130 mg/m3 (poisson)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni brosser.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Filtre P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

La protection respiratoire sélectionnée doit satisfaire au standard EN 136/140/143/145/149.

· Protection des mains:

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

Gants en caoutchouc

· Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants en caoutchouc

Gants légers à usage unique en PVC ou PE

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

· Mesures de gestion des risques Respecter une bonne hygiène industrielle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Masse molaire 143,94 g · État physique Solide · Couleur: Jaune-brun · Odeur: Inodore · Seuil olfactif: Non déterminé.

795 °C · Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé. $\cdot pH$ Non applicable.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable.

· Viscosité cinématique

· Dynamique: Non applicable.

Solubilité

Non déterminé. · l'eau: · les solvants organiques: Insoluble · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non applicable.

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 4,692 g/cm3 · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable. · Caractéristiques des particules Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Poudre

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)



Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 6)

· Changem	ent d'état
-----------	------------

· Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Voir 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

Décomposition de l'eau oxygenée.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition plus dangereux que le produit lui-même.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs DL/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	2.685 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalation	LC50/4 h	>6 mg/L (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.

(suite page 8)



Page : 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 7)

· Inhalation:

Nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Peut irriter les voies respiratoires.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Toxicité subaiguë à chronique: Peut présenter des effects cumulatifs en cas d'assimilation repeté.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Il y a une suspicion d'activité carcinogène: les expériences sur les animaux ne peuvent être facilement extrapolées à l'homme. Employer le produit avec prudence.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Procédé:
- · Informations écologiques: Non disponible.
- · Autres indications: Aucune donnée disponible.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (WGK allemands) (classification selon liste): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

(suite page 9)



Page: 9/11

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

· Code déchet:

(suite de la page 8)

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Decembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE.

Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernère version valable.

· Catalogue européen des déchets	
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène

· Emballages non nettoyés:

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Traitement chimique de l'eau contaminée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID, IMDG, IATA	UN3288
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID	3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.E.
· IMDG	(trioxyde de molybdène) TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (Molybdenum trioxide)
· IATA	Toxic solid, inorganic, n.o.s. (Molybdenum trioxide)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID



· Classe 6.1 (T5) Matières toxiques.

· Étiquette 6.

· IMDG, IATA



· Class 6.1 Matières toxiques.

· Label 6.1

(suite page 10)



Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

	(suite de la page
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Numéro d'identification du danger (Indice l · No EMS: · Stowage Category	Kemier): 60 F-A,S-A A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformén instruments de l'OMI	nent aux Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· <i>IMDG</i>	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S. (TRIOXYDE DE MOLYBDÈNE), 6.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) la substance n'est pas comprise
- · LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV) la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise (suite page 11)

Page: 10/11



Page: 11/11

Date d'impression : 03.04.2023 Numéro de version 16 (remplace la version 15) Révision: 03.04.2023

Nom du produit: trioxyde de molybdène

(suite de la page 10)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: E.S. & Q.A.
- · Date de la version précédente: 30.03.2023
- · Numéro de la version précédente: 15
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RCR: Risk Characterisation Ratio

ADR: Accord européen realtif au transport international des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

IMO: International Maritime Oragnization

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· . Sources.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans sa dernière version valide.

Globally Harmonized System, GHS

ADR/RID, IMDG, IATA

PubChem: an open chemistry database at the National Institutes of Health (NIH)

ECHA: European CHemicals Agency

GESTIS: Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance

* Données modifiées par rapport à la version précédente .

FR